



SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Communiqué de presse

Résolution: les délégués de la FSA demandent la mise en place rapide du vote électronique

Berne, le 11 juin 2022. Lors de leur assemblée, les délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) ont approuvé une résolution demandant l'introduction rapide du vote électronique et de la collecte de signatures par voie électronique. Ces mesures permettront aux personnes atteintes d'un handicap visuel de disposer pleinement de leurs droits politiques.

Les Suisses aveugles et malvoyants ne peuvent pas exercer de manière autonome leur droit de vote. En effet, puisque seuls les bulletins de vote remplis à la main sont admis, ils doivent faire appel à une tierce personne pour exprimer leur choix, ce qui contrevient à l'art. 5, al. 7 de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP), selon lequel le secret du vote doit être préservé. Les délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) demandent donc dans une résolution adoptée samedi la mise en place rapide et prioritaire du vote électronique. De même, il faut permettre la collecte de signatures par voie électronique afin que les personnes concernées puissent à l'avenir signer les initiatives, les référendums et les pétitions.

Une situation inacceptable

Roland Studer, président de la FSA, qualifie la situation d'inacceptable. «L'accès intégral à leurs droits politiques ne doit plus être refusé aux personnes atteintes d'un handicap visuel!», revendique-t-il. Pour remédier à la discrimination actuelle, la FSA demande une solution complète comme celle qu'elle propose. Le vote électronique permet d'éliminer les barrières existantes pour les personnes aveugles et malvoyantes et de satisfaire ainsi aux prescriptions de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées¹.

Plus de 375 000 personnes sont aveugles ou malvoyantes en Suisse

La Suisse compte plus de 375 000 personnes en situation de handicap visuel, et la tendance est à la hausse. La FSA est l'organisation nationale d'entraide consacrée au handicap visuel. Elle épaula depuis 1911 les personnes aveugles et malvoyantes afin qu'elles puissent mener une vie autonome et épanouie dans le monde du travail et au sein de la société. Pour y parvenir, la FSA mise sur le conseil, la formation et la promotion des nouvelles technologies, ainsi que sur l'information et la sensibilisation du public. De plus amples informations sont disponibles sur sbv-fsa.ch.

Lien:

[Résolution «Mettre rapidement en place le vote électronique et la collecte de signatures par voie électronique»](#)

¹ La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) exige de tous les pays européens qu'ils garantissent les droits politiques des personnes handicapées et créent les conditions nécessaires pour qu'elles puissent les exercer de manière égale aux autres citoyens.





SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Contact

- Roland Studer, président, tél. 079 691 89 41, roland.studer@faust.ch
- Martin Abele, responsable du département Défense des intérêts, tél. 031 390 88 17, martin.abele@sbv-fsa.ch